JOURNEE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Partout dans le monde le **droit à l'avortement** est attaqué par le **système patriarcal** et la **société du profit**. C'est un droit légitime et nécessaire pour l'égalité des femmes et des hommes. Certains gouvernements, malgré les recommandations internationales, continuent de traiter les femmes qui avortent comme des délinquantes et les obligent à recourir aux avortements clandestins, aux conséquences graves. Ils préfèrent une mise en péril de la vie des femmes, ils préfèrent les maltraiter et les tuer. **Cette violence est intolérable !**

Dans le monde :

Actuellement, une vingtaine de pays interdisent totalement l'IVG. Dans une petite cinquantaine de pays, l'IVG n'est autorisé que si la vie de la femme est menacée.
Au total, 58 pays autorisent l'IVG sans condition. Mais c'est un droit qui, dans la pratique, se heurte parfois à de fortes oppositions. Tout récemment, aux États Unis, une trentaine d'états conservateurs ont adopté des lois anti IVG, espérant ainsi amener la cour suprême à réviser sa jurisprudence, établie en 1973 !....

En France :

Bertrand de Rochambeau, le président du Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (SYNGOF) a assimilé l'avortement à un « homicide », et a demandé le 12 mars 2019 à ses adhérents de se préparer à une « grève des IVG ».
Cette clause de conscience, qui permet de refuser de pratiquer l'IVG, est régulièrement utilisée de façon abusive par des médecins réactionnaires pour refuser de réaliser des soins pourtant nécessaires.
Il existe une pétition sur le site internet *www.change.org*, pour « le retrait de la clause de conscience spécifique à l'IVG » : allons la signer !

La loi ne suffit pas. Les 12 semaines de délai sont insuffisantes et les conditions matérielles ne permettent pas d'accéder partout au droit à l'avortement.

<u>Dans certains centres hospitaliers publics, il y a :</u>

- d'importants délais d'attente ;
- l'absence du choix de la méthode ;
- une confidentialité pas toujours assurée aux mineures ;
- une utilisation abusive de la clause de conscience par les médecins ;
- des conditions matérielles et une réorganisation des services **au détriment de la santé des femmes** (qui, par manque de moyens, se retrouvent soignées en service de maternité, ambulatoire ou autre, favorisant ainsi leur culpabilisation sous les regards jugeant et au détriment de leur bien-être puisque confiées à des personnels non formés ou mal avertis).

En Auvergne-Rhône Alpes :

Les subventions de la Région, pour Le Planning Familial, continuent à diminuer depuis 2017!! Quid de 2020? Des annonces très pessimistes à ce jour ! La casse du service public hospitalier organisée par le gouvernement a de fortes répercussions sur l'accès à l'IVG : les services spécialisés sont parfois inexistants (notamment en milieu rural et dans les déserts médicaux) à cause des choix de politiques budgétaires du gouvernement.

À Clermont-Ferrand :

Au CHU Estaing, l'unité dédiée à l'IVG vient d'être "restructurée" en 2019, à la sauce "économie budgétaire". Qu'en sera-t-il de cette unité qui jusqu'à présent était très respectueuse des femmes et de leur accès à ce juste droit? Vigilance !

Chaque année 225 000 femmes décident de recourir à un avortement, parmi elles 5 000 sont forcées d'aller à l'étranger pour cause de délais dépassés. C'est un coût important à assumer : par exemple, selon les cliniques privées et l'avancée de la grossesse, en Espagne le coût de l'IVG va de 1200 à 2500 euros, au Pays-Bas, il est d'environ 1000 euros, hors transport et hébergement.

L'âge moyen de l'IVG est actuellement autour de 27 ans, 1 femme sur 3 y a recours au cours de sa vie, et parmi ces grossesses non désirées un grand nombre sont dues à un échec de contraception… Contraception qui repose encore essentiellement sur les femmes, **à quand la pilule pour les hommes ?**

Les politiques successives de restrictions budgétaires des hôpitaux publics et des Planning Familiaux ont pour conséquence de restreindre l'accès libre et gratuit à l'IVG sur l'ensemble du territoire.

Les libéraux, main dans la main avec les extrêmes-droites et leurs idées, remettent en cause ce droit fondamental pour les femmes d'enfanter ou pas, quand et avec qui.

En France, l'inscription dans la loi du droit à l'IVG est une conquête sociale issue de luttes féministes : nous nous battrons pour conserver ce droit, ici et ailleurs !

Nous rappelons que LREM a refusé d'inscrire dans la Constitution le droit à l'IVG.

#MonCorpsMonChoix

C'est aux femmes que la décision d'interrompre leur grossesse appartient !

Pour le droit et l'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse partout dans le monde, NOUS RÉAFFIRMONS QUE :

- L'avortement est un choix, « mon corps m'appartient ! », « je choisis ma vie, je choisis d'avorter ou pas » ;
- L'accès à l'avortement est un droit ;
- La clause de conscience des professionnel·le·s de santé doit être supprimée de la loi ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires ;
- Des campagnes d'information tout public sont nécessaires pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement ;
- Si on exclut le forfait hospitalier certes l'IVG est remboursée mais tous les moyens de contraception doivent l'être aussi pour que les femmes puissent choisir celui qui leur convient ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel·le·s de santé ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent tendre vers une dépénalisation totale de l'avortement.

À l'appel du Planning Familial 63, d'Osez Le Féminisme 63, de Solidaires Auvergne, de l'UNEF Auvergne, du NPA 63 et de Mauvaise herbe 63 :

<u>Rassemblement pour la défense du droit à l'IVG</u>

Place de Jaude – 15h00
Samedi 28 septembre